

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2013
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2013 APPROUVE A L'UNANIMITE PAR LE
CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 2013.

La séance débute à 19 heures 32 sous la présidence de Monsieur Pierre DUMAREST, Maire de Challex,

Présents : Patricia ALTHERR, Christophe BRULHART, Claude CHAPPUIS, Pierre CUZIN, Eliane DALLEMAGNE, Anna DOUDOU, Pierre DUMAREST, Christian JOLIE, Jean-Charles MORANDI, David PERAY, Frédéric PERICARD.

Absents ayant donné procuration : Romy LASSERRE SAINT MAURICE donne procuration à Patricia ALTHERR, René VERNAY donne procuration à Claude CHAPPUIS.

Secrétaire de séance : Claude CHAPPUIS.

Invitée : Charlotte BREUILH.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 octobre 2013.

Pierre CUZIN accepte la fonction de secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 7 octobre 2013.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

RAPPORTS DES COMMISSIONS :

Commission finances

☛ Lecture des titres et mandats

Commission travaux-voirie-bâtiments (Jean-Charles MORANDI)

☛ Une réunion a eu lieu le 16 octobre :

▪ **Abri Bus :** De nouvelles implantations sont prévues suite au changement d'itinéraire du bus, le bus prendra un raccourci rue des prairies, l'arrêt de bus sera donc déplacé là-bas. Concernant l'arrêt rue du château, il faut installer un 2ème miroir suite au nouvel arrêt de bus qui se fera à côté du pressoir. Concernant l'arrêt Fontanettes en descendant, se fera rue des Prairies, sera installé plus bas dans le raccourci à 12m du carrefour (faire passer le géomètre). Pour ce nouvel arrêt, il faut attendre la fin des travaux SEMCODA pour le positionner définitivement, en attendant sera au bout du chemin de l'Ecureuil devant la maison De Madame ROY et Monsieur DECOMBAZ.

▪ **Matériel :** Une réunion de la sous-commission est prévue pour décider de l'achat des pneumatiques : pneus arrière pour le tracteur John DEERE, pneus hiver pour Partner et camionnette. De plus il faut faire l'inventaire, avant le départ de Nicolas PASSI. Tables et bancs à commander pour la salle des fêtes : voir avec René VERNAY.

▪ **Routes :** Un devis EIFFAGES pour ce qui a été vu par René VERNAY et Claude CHAPPUIS doit être reçu. Voir pour grille chemin des Carres, faire terminer le goudron rue du château, voir à lister les EU et bouches à clefs à regoudronner avant l'hiver. Ce sont Pierre CUZIN et Claude CHAPPUIS qui s'en chargent. Les fossés avec mini pelle vont être faits dans les semaines à venir. Bouclage EU route de la Plaine, gainage des EU et EP, normalement avant la fin de l'année. Dès que tous les travaux de revêtements routiers auront été faits, faire la peinture des ouvrages qui n'ont pas tenu, rue des écoles et les nouveaux arrêts de bus. Faire faire un recensement peinture.

▪ **Toitures de la commune :** l'essentiel a été fait par la Ferblanterie Gessienne à la Halle, à l'école et à la Maison des Sociétés. Une VMC doit être installée à l'ancienne poste.

▪ **Débouchage de tuyaux par l'entreprise VALLIER :** les drains sont stabilisés, la canalisation route de Dardagny semble abimée, la commission attend leur rapport et le nettoyage du grilloir.

▪ **Christian JOLIE** demande la pose de liteaux dans la salle des conseillers afin de fixer des plans, cela sera fait dans les prochains jours. Il propose aussi de sortir l'écusson de Challex qui se trouve dans cette salle et de le fixer dans la salle des fêtes afin qu'il soit visible. La commission a donné son aval.

▪ **Lampes du stade,** toujours en attente

▪ **Pose de gravier** autour de l'accès pompiers à la halle depuis la rue de la mairie. A faire.

- Mucelle : revêtement goudron à faire, 5 regards EP prévus pour le compte de la commune. Prévus le 7 novembre par Eiffages.

- Equaterre est venu et le débit n'est pas suffisant pour une pluie d'été donc il faudra faire ce qui avait été prévu avec un déversoir d'orages et une canalisation vers la Craz.

☞ Une réunion a eu lieu le 30 octobre :

- Pour les pneus, une information récente : les pneus arrière CASE sont de la dimension de ceux avant du J DEERE.

Pour les gros pneus, le choix s'est reporté sur le devis de Chevillard.

- Point à temps à partir du 7/11.

- Devis de M. Hofer pour la rue du Château d'un montant de 10'417.16 euros. Mais demande d'un autre devis à JLTP.

- Faire faire un recensement peinture de sol après le Point à temps.

- Faire un recensement du matériel avec Nicolas Passi avant son départ. Cet inventaire est prévu le 5 novembre.

- Fleurissement du monument aux morts le jeudi 7 novembre afin de préparer le 11 novembre.

- COSEEC a envoyé un devis pour l'entretien du stade en 2014, quelqu'un connaît-il une autre entreprise pour demander un deuxième devis ?

COSEEC est passé et a purgé l'arrosage du stade, donc ne plus toucher avant le printemps. Sur le devis, le commercial a mis plusieurs options. A nous de choisir.

- Passage d'Apave dans les bâtiments de la commune.

Demande d'un devis à Léman Elec pour l'église et la Salle des Fêtes.

- Chemin des Carres, grille évacuation EP, un devis Vuache BTP, attente du devis Guessant jeudi soir.

A revoir sur place par René VERNAY et Pierre Cuzin, peut-être une autre possibilité (cunette en V ?).

- SOGEDO : Bouches à clefs à remettre à niveau, un état a été fait par Pierre Cuzin et Claude CHAPPUIS, l'idéal serait que les réparations se fassent le 7 novembre avec le Point à temps ; attente de la réponse de la SOGEDO.

- Déplacement du panneau plan de CHALLEX devant la garderie pour l'installation de l'abri de bus. Définir un autre emplacement.

Panneau d'affichage précédemment près de la boulangerie : trouver un autre emplacement. La commission communication doit décider.

- Déplacement des boîtes aux lettres à la bibliothèque : l'idéal serait de les mettre vers les cidex existants (5 boîtes aux lettres : AJLC, bibliothèque, deux pour les appartements et une pour l'école).

1 cidex existant vers Mme Blazer ou vers le chemin de M. Valceschini. Pierre CUZIN dit qu'il faut faire attention car il y a des cidex dans des cours privées. Il faut l'accord de la Poste. Christian JOLIE dit qu'il faut trouver un emplacement définitif afin de ne pas avoir à les déplacer encore une fois.

- Fuite d'eau au cimetière : Une réparation provisoire a été faite, la canalisation est réparée.

- Entreprise de bûcheronnage : arbres à couper à l'école, Rue des Prairies, arrêt des Baraques et impasse LEPINE. Impasse LEPINE, ce sont de très gros arbres mais il faut attendre que le géomètre soit passé afin de savoir à qui ils appartiennent, de plus, il y aura possibilité de discuter le prix vu la quantité de m³ à récupérer.

- Un géomètre doit aussi passer pour l'implantation de l'arrêt de bus sur le haut de la rue des Prairies (croisement avec rue des Fontanettes).

- Commencer à recenser les besoins financiers en entretien (budget fonctionnement uniquement) pour 2014, exemple : entretien terrain de foot (COSEEC).

- Le maire souhaite prendre un arrêté pour interdire la circulation des PL de plus 3,5t sur la commune car les camions de déblais continuent à venir décharger chez un particulier depuis trois semaines. Le Maire souhaite l'avis du Conseil municipal.

Pour la commission, ce n'est pas possible sur la départementale, mais peut-être sur nos routes communales. De plus, parfois, il y a des livraisons chez des particuliers.

David PERAY dit qu'avec cette règle son transporteur ne pourra plus circuler à Challex. Pierre DUMAREST dit que c'est le Conseil Général qui a envoyé le modèle pour cet arrêté. Claude CHAPPUIS dit que l'idéal serait d'accueillir la terre de la commune mais pas celle des voisins. Là, il s'agit de terre de Haute-Savoie, il faut prendre un arrêté préfectoral. Jean-Charles MORANDI répond que le Préfet ne fera rien. Vu les constructions en cours dans la région il y a beaucoup de terres à évacuer, personne ne sait où les mettre, même à Challex, on n'a pas d'endroit où les mettre. Frédéric PERICARD rappelle qu'il y a une entreprise de TP sur la commune. Jean-Charles MORANDI dit qu'il faut limiter le tonnage : les constructeurs repèrent les circuits à emprunter et demandent des dérogations. David PERAY répond que rares sont ceux qui demandent. Christian JOLIE dit que cet arrêté contraindrait les entreprises à demander l'autorisation et l'on éviterait ce que l'on vit actuellement, cela permettrait d'avoir un contrôle. Claude CHAPPUIS dit que c'est déplacer le problème. Il ajoute qu'il y a les règles du PLU, des hauteurs de remblais définies doivent être respectées. Jean-Charles MORANDI répond que la butte devait être aplanie mais rien n'a été fait. Frédéric PERICARD dit que ce qui le fâche c'est la réparation de la route qui a été mal faite. Jean-Charles MORANDI répond que pour sa part, c'est le rond-point de Mucelle qu'il trouve très abimé. Christian JOLIE demande si la personne concernée a été reçue depuis son premier rendez-vous? Il met quand même à disposition une surface plus importante qu'un simple particulier. C'est la fréquence des camions qui a causé des dommages sur la route. Malheureusement, on ne peut pas interdire certaines choses si elles sont dans le cadre de règles. Claude CHAPPUIS et Pierre CUZIN disent qu'il faut attendre la fin des travaux de la SEMCODA. Jean-Charles MORANDI dit que ce litige devrait être réglé avant le mois de mars, pour le nouveau mandat. Les déblais de la SEMCODA sont quant à eux achevés. Il faudrait voir avec le Conseil Général ce qu'il préconise. David PERAY dit qu'on ne peut pas interdire cela, on peut seulement diminuer le tonnage. Frédéric PERICARD dit qu'il faut interdire le dépôt de terres extérieures au village

sans demande au préalable en mairie, il faut soumettre ces dépôts à autorisation. Jean-Charles MORANDI répond qu'il faut voir avec le préfet si c'est possible. David PERAY dit qu'il faut limiter le tonnage. Pierre DUMAREST dit qu'il en a parlé au préfet qui l'a renvoyé vers le procureur ou à la DDT, il rappelle qu'il a fait des courriers, des mails mais que là il n'a plus rien à proposer. Monsieur ROUX le lui a aussi confirmé. Il attend le relevé topographique du sol. Il ajoute que c'est toujours STPFA qui charrie de la terre. David PERAY dit que si le chantier de la SEMCODA est terminé, il faut interdire la circulation aux plus de 3,5 tonnes au chemin des Charmilles. Christian JOLIE dit que le problème c'est qu'on n'a pas la garantie que les réparations seront faites. David PERAY dit que c'est un sacré dossier. Pierre DUMAREST dit qu'on a de nombreux documents. David PERAY dit que la commune n'est concernée que par le chemin des Charmilles. Pierre DUMAREST dit que route de la Plaine, il s'agit de problèmes de sécurité, on a dû insister auprès du Conseil Général pour qu'ils interviennent et mettent en place des panneaux. Frédéric PERICARD dit qu'on pourrait vraiment interdire le chemin des Charmilles aux plus de 3,5 tonnes. Claude CHAPPUIS dit que le chemin de Champ Journet est dans le même état, le goudron est marbré. Jean-Charles MORANDI dit que ce sont les camions de la SEMCODA. Frédéric PERICARD dit qu'en bas de Mucelle, au niveau de la patte d'oie, la route est très abimée, les camions y font demi-tour. Pierre DUMAREST répond que c'est la CCPG qui devra réparer. Jean-Charles MORANDI dit qu'il faudra voir cela en commission voirie.

- **Eclairage public** : la cellule située à côté de l'arrêt de bus aux Baraques a été réglée. Il n'y aura plus d'allumage intempestif. L'éclairage du poteau manquant rue des Ecoles sera fait fin novembre. L'éclairage ruelle de Montbrison est réparé. L'éclairage lotissement du Jura sera fait avant Noël.

La porte sur un mât d'éclairage vers le stabilisé : il sera mis soit un boulon, soit une serrure.

Si nous ne voulons plus de problème avec nos cellules, il faut passer aux horloges astronomiques. David PERAY dit qu'il faudra chercher l'ancien devis.

Salendre peut faire l'installation des décorations de Noël, si cela nous intéresse, il faudra demander un devis.

Notre correspondant pour l'entreprise Salendre est désormais M. SAUNIER.

- Il y a eu une fuite à Champ Novaz, Jean-Charles MORANDI y a été le samedi, la SOGEDO est aussi passée dans l'après-midi mais n'a pas pu intervenir car il fallait creuser une tranchée et ils n'avaient pas de pelleuse à disposition. Les travaux ont été faits ce lundi, le tuyau était fissuré. Pierre CUZIN dit que dans ces cas là, il faudrait faire un mail à tout le conseil municipal afin d'informer les conseillers. Patricia ALTHERR ajoute qu'il reste l'enrobé à faire, ils ont pour l'instant fait une bosse avec le tout venant.

- Pierre DUMAREST pose une question à la commission voirie, voilà un an qu'il y a eu des inondations et toujours rien de fait. Il demande des explications. Jean-Charles MORANDI répond que ces travaux seront faits le 7 novembre rue de la Craz ou encore au Chemin des Carres. Il ajoute que les goudrons de 2013 se font maintenant, c'est tout. Claude CHAPPUIS avoue que la commission a mis du temps, c'est vrai. Il ajoute que chez M. PETER, rue des Prairies c'est toujours inondé, la CCPG ne fait rien. Jean-Charles MORANDI dit que la CCPG a fait passer une caméra, on attend les résultats. Claude CHAPPUIS dit que la caméra a butté dans les racines, personne n'a appelé, personne n'est passé. Pierre DUMAREST a une réunion eau et assainissement, il dit qu'il abordera le sujet à ce moment là. Jean-Charles MORANDI attire l'attention sur le fait que le passage des caméras leur avait été promis en mai 2013. Christian JOLIE pensait que les caméras étaient déjà passées. Il faudrait faire un courrier à la CCPG. Pierre DUMAREST répond que ça ne changera rien, il en discutera en réunion. Tout sera écrit dans le compte-rendu de cette réunion. Claude CHAPPUIS dit que M. DEBARD n'a jamais envoyé de compte-rendu.

- Christian JOLIE dit que COSSEC a communiqué son devis. Faut-il demander à une deuxième entreprise étant donné que nous avons déjà une bonne expérience de cette entreprise? Jean-Charles MORANDI dit que l'entreprise qui intervenait avant était efficace la 1^{ère} année ensuite cela s'est dégradé, c'est pour cela que la mairie travaille désormais avec COSSEC. Pierre CUZIN dit que le devis actuel n'est pas plus cher que celui de l'autre entreprise et il est plus complet (vidange, etc.). Christian JOLIE dit qu'il faut faire attention à ne pas créer des dysfonctionnements sur le stade, si tout se passe bien, autant garder cette entreprise. COSSEC est très réactif, il faut du bon travail, on voit la différence.

- **Plan de la commune rue de la treille** : le plan doit être accessible en voiture, il faut voir où on va le déplacer. Eliane DALLEMAGNE dit que vers la boulangerie, il y avait un panneau d'affichage, il faut trouver une nouvelle place. Claude CHAPPUIS dit que pour les abribus rien n'a été vu en commission. Aucun géomètre n'est passé. Tout est fait à moitié. A la Poste, personne ne sait où ils vont être ! Christian JOLIE répond que cela a pourtant été évoqué au moins deux fois. Par contre, la position exacte n'avait en effet, pas été discutée. Claude CHAPPUIS dit que cela aurait dû être discuté en commission voirie, ça aurait pris 30 minutes, il suffisait d'aller voir rapidement sur place. Jean-Charles MORANDI dit que ce dossier dure depuis 2012. Claude CHAPPUIS dit qu'il faut se réunir, cela éviterait ce genre de débat en Conseil municipal.

Sous-commission chemins (Christian JOLIE)

☛ Le 16 octobre il a été décidé d'organiser des permanences pour les habitants, un registre sera mis à disposition. Les remarques seront prises en compte pour la future liste des chemins. Il y a 4 dates de 2 heures. Une visite le 9 novembre de certains chemins est prévue (reportée si mauvais temps).

Sous-commission parkings (Christian JOLIE)

☛ Christian JOLIE est mécontent car les installations pour la zone 30 n'ont pas été faites. Il s'est rendu sur le terrain avec Patricia ALTHERR, elle fera le nécessaire dès que possible avec le service technique.

Commission du personnel (Pierre DUMAREST)

☛ Prochaine réunion le 6 novembre à 18h afin de trouver un remplaçant pour Rémi RACHEX.

Commission Salle des Fêtes (Patricia ALTHERR)

☞ Le 21 novembre à 18h30 : réunion concernant les eaux pluviales.
Le DCE a pris du retard, normalement il sera en ligne le 19 novembre.

Commission Bibliothèque (Anna DOUDOU)

☞ Le Conseil Général a attribué une subvention de 50 000€ environ pour ce projet.
Le DCE est relancé jusqu'au 29 novembre 2013 suite à une déclaration d'infructuosité.

Commission urbanisme (Pierre DUMAREST)

☞ Prochaine réunion le 12 novembre à 18h30.

Commission commerce (Eliane DALLEMAGNE)

☞ Eliane DALLEMAGNE explique qu'elle a consulté des entreprises pour aménager la placette de l'Auberge. 5 devis ont été demandés, une seule entreprise a répondu.

☞ Nuisances : Une personne est venue se plaindre contre l'arrêté, elle dit qu'il y a du bruit seulement le soir et pas la journée, alors que le bar-restaurant devait mettre de l'animation dans le village. Claude CHAPPUIS demande combien de fois le bar a ouvert jusqu'à 1h ? Anna DOUDOU dit que cette personne a appris la décision de l'arrêté dans le petit challaisien. Eliane DALLEMAGNE dit qu'elle nous reproche de ne pas avoir suffisamment pris contact avec le voisinage de l'Auberge. Elle reconnaît qu'elle est mal placée, elle reçoit tous les bruits. David PERAY dit que les panneaux n'ont rien changé. Eliane DALLEMAGNE dit que les chaises doivent être changées, la moquette sera posée l'année prochaine. Il faut voir avec L.PERRY sa façon de gérer, il compte sur le bar, nous, nous voulions une auberge/restaurant. Comment doit-on réagir ? Pierre DUMAREST dit qu'il a conseillé à cette personne de porter plainte car jusqu'à une heure du matin c'est l'arrêté du préfet qui fait foi. Christian JOLIE dit que Rachel NABAFFA ne doit pas s'arrêter au compte rendu du conseil dans le Petit Chalaisien car ce n'est qu'un résumé. Anna DOUDOU répond que Charlotte BREUILH lui a dit d'aller lire le compte-rendu en ligne sur le site internet qui est plus complet. Eliane DALLEMAGNE dit que sur l'arrêté la date du 31/12/13 n'apparaît pas. Frédéric PERICARD dit qu'il fallait mettre dans l'arrêté « jusqu'au 31/12/13 » c'est ce qui avait été décidé en Conseil municipal. Il est mal rédigé. Patricia ALTHERR dit que lorsque la personne qui va porter plainte appelle les conseillers, il faut aller voir sur place. Pierre DUMAREST dit qu'en effet il faut emprunter un sonomètre et aller voir sur place. Jean-Charles MORANDI dit que quand on l'a appelé, il a appelé les gendarmes. Anna DOUDOU répond que si on l'appelle, elle fera pareil. Les autres membres du Conseil municipal ne sont pas d'accord, il faut aller voir sur place.

☞ Claude CHAPPUIS souhaite obtenir le montant total du coût du commerce pour René VERNAY qui le réclame depuis un moment. Il faut présenter ce document. Frédéric PERICARD dit qu'il faut aussi parler de ce que rapporte le commerce avec les loyers. Christian JOLIE dit qu'un message avait été envoyé avec le récapitulatif de toutes les dépenses du commerce. C'était environ 745 000€ sans l'acoustique et les subventions. Jean-Charles MORANDI répond qu'il transmettra à tout le monde le tableau réalisé par le service comptabilité.

☞ Jean-Charles MORANDI demande où en est l'installation des panneaux à l'intérieur de l'Auberge ? Eliane DALLEMAGNE répond que c'est en attente, l'argent avancé n'a pas encore été reçu à cause de la trésorerie. S'il y a peu de monde à l'Auberge, ça ne risque de toute façon pas de résonner.

☞

Commission communication (Christian JOLIE)

☞ Petit Chalaisien et brochure : Christian JOLIE remercie tous ceux qui ont participé au pliage des 650 exemplaires et qui ont aidé à l'insertion des documents pour la distribution. Il demande si le Conseil municipal a des remarques à faire ? Christophe BRULHART répond que dans la brochure, page 5, le numéro de téléphone de la boulangerie est erroné ; tout comme les horaires de la Poste qui ne sont pas les mêmes dans le Petit Chalaisien et dans la Brochure. La Poste ouvre désormais à 10 h et non pas à 8h30. Eliane DALLEMAGNE ajoute que le Conseil municipal incitait au calme dans le village à travers ces documents, à côté de cela on a fait un arrêté autorisant le bar à ouvrir jusqu'à 1 h, c'est un peu contradictoire. Frédéric PERICARD pense que l'information a été mal retranscrite dans le Petit Chalaisien. Jean-Charles MORANDI dit que c'est une bonne idée d'avoir fait un texte en anglais mais pourquoi pas aussi en espagnol ?

Claude CHAPPUIS a trouvé que la brochure était super. Il a eu de bons échos.

Christian JOLIE dit que dans le Petit Chalaisien, il y avait un mot explicatif, page 3, disant qu'on offrait cette brochure à tous les habitants pour qu'ils voient comment on accueillerait les futurs habitants. Ces documents ont été pourtant de nombreuses fois relus ; ils remercient ceux qui y ont participé. Anna DOUDOU regrette que malgré les multiples relectures il y ait encore à constater des erreurs : dans « les commissions », la commission salle des fêtes a été oubliée, l'adresse Internet est elle aussi incomplète. Christian JOLIE rappelle que la commission s'est efforcée d'offrir ce qu'elle pouvait de mieux. Cela aurait coûté plus cher si on était passé par une entreprise spécialisée. La prochaine version avec ses corrections, se fera avec les élections en mars 2014. Le secrétariat sera en charge de s'en occuper.

Anna DOUDOU suggère qu'on signale les erreurs dans le prochain Petit Chalaisien.

Claude CHAPPUIS félicite ceux qui sont à l'origine du projet « Fenêtres de l'Avent » dont Christophe BRULHART.

☞ Christian JOLIE demande s'il y a des remarques concernant le site Internet ? Pas de remarques.

☞ Frédéric PERICARD explique que le reportage sur les vendanges sera diffusé le 24 novembre à 11h30 sur FR3.

Commission Vie Associative (Christian JOLIE)

☞ Les courriers concernant les subventions ont été envoyés, les demandes seront reçues jusqu'au 18 décembre 2013.

☞ Des membres de la commission ont participé à l'AG de la CAMPANELLA ; la Présidente a tenu à remercier le maire et les élus du conseil municipal pour la subvention accordée. Ils fêteront les 30 ans de l'association en 2014. Il en profite pour rappeler la date de leur concert le 15 décembre en l'église de Challex.

☞ Des membres de la commission ont participé à l'AG de la Pétanque : une dizaine de « concours » non officiels bien sûr seront organisés en 2014. 3 nouveaux membres ont été accueillis – ils sont donc aujourd'hui 6 membres. Ils fêteront les 25 ans de l'association. Ils demandent à nouveau qu'on installe une grille pour préserver l'entrée de leur local. Un vol a eu lieu cet été. Ce souhait avait déjà été exprimé au début du mandat et le Conseil avait refusé. David PERAY répond qu'il faut mettre des grilles partout car il est possible de rentrer par le côté. Il faudrait aussi mettre une alarme. Christian JOLIE dit que la commission voirie devrait se poser à nouveau la question. Patricia ALTHERR rappelle que chaque semaine les lumières sont abimées et le matériel cassé. Christian JOLIE dit qu'il serait peut-être possible de fermer avec une porte coulissante ? Pierre CUZIN dit qu'ils passeront alors par l'autre côté. Claude CHAPPUIS dit que ça reporte le problème. Christian JOLIE dit qu'il comprend leur demande, cet espace est très sale et très dégradé c'est peu agréable. Claude CHAPPUIS et David PERAY répondent qu'on verra tout cela en commission voirie. Pierre DUMAREST dit qu'il a toujours été pour l'installation d'une porte pleine. David PERAY dit qu'il serait aussi possible de mettre des caméras de vidéosurveillance.

☞ Des membres de la commission ont participé à l'AG de l'AJLC, il y a environ 170 élèves danseuses et danseurs et une dizaine d'élèves en guitare et yoga. L'association a formulé différentes demandes :

- Disposer de placards à la salle des fêtes et à l'école pour ranger le matériel acquis récemment (barre fixe amovible) .Il faudra contacter le corps enseignant et la présidente de l'AGV.

- Une boîte à lettres est également demandée. Pierre DUMAREST demande où elle serait installée ? Jean-Charles MORANDI répond : au cidec de l'école.

☞ Intersociété du 17 octobre :

Le calendrier 2014 a été rédigé et envoyé en mairie.

-Une liste a été établie des associations qui organiseront les prochaines ventes de brioches pour l'ADAPEI. Elle sera envoyée aux présidents d'association avec des précisions. L'année prochaine il sera demandé à l'AAP de l'organiser.

Une idée est lancée d'organiser un forum des associations en 2014, certaines sont intéressées. Nous en discuterons lors de notre prochaine réunion.

☞ AG du Sou des écoles : Pierre DUMAREST et Christophe BRULHART étaient présents. Il n'y a pas eu de demandes spécifiques, ils remercient la commune pour les subventions.

☞ 02/11/2013 : Préparation du Téléthon 2013. Claude CHAPPUIS y est allé, tout a été bien organisé par Guy ROY. Il y a beaucoup de participants, les tâches sont partagées (épilage des oignons, tombola...). La danse participe ainsi que l'AGV et la Grappe. Ils ne sont pas rentrés dans les détails. De nombreux lots sont donnés par les associations. Ils vont faire des tours de voitures anciennes pour les handicapés. Cela se déroulera le 6 et 7 décembre.

☞ Les prochaines AG seront celles de l'Intersociété et de la Jeunesse.

☞ Manifestations sur la commune : le tournoi de poker prévu le 19 octobre est reporté au 16 novembre. Le repas de l'amicale des pompiers s'est bien déroulé. Lors de la vente des brioches pour l'ADAPEI, l'USC a récolté 682€.

☞ Christian JOLIE revient sur plusieurs problèmes non résolus : l'éclairage du stade, les tables à déposer sous la salle des fêtes (René VERNAY doit s'en occuper, Claude CHAPPUIS dit que par principe, ils peuvent bien aller chercher le matériel à Sanfely, Jean-Charles MORANDI dit que ça avait été budgété et approuvé, on ne revient pas dessus.

☞ Patricia ALTHERR ajoute que le marché de Noël aura lieu le 1^{er} décembre.

☞ Christian JOLIE revient sur l'idée de Bérangère BAERISWYL de mettre en place un état des lieux pour les associations lorsqu'elles organisent des manifestations, il souhaite revenir là-dessus. Patricia ALTHERR précise que ce n'est pas au secrétariat de faire ces états des lieux mais aux agents techniques. Christian JOLIE dit que l'on pourrait mettre cela en place pour le 1^{er} janvier. Patricia ALTHERR dit que l'on peut commencer au 1^{er} décembre. Anna DOUDOU dit qu'il faut établir un formulaire/état des lieux type. Jean-Charles MORANDI répond que c'est déjà fait. Patricia ALTHERR montre le document et confirme qu'il existe déjà, il n'y a pas besoin de le modifier. Claude CHAPPUIS dit que dans certaines communes, ils ont des bénévoles qui s'occupent de cela. Jean-Charles MORANDI dit que c'est un contrat. Pierre DUMAREST dit qu'il vaut mieux que ce soit fait par un agent technique. Christian JOLIE ajoute qu'il faut laisser le temps à la mairie d'informer les associations. Patricia ALTHERR dit qu'il faut les informer dès maintenant. Christophe BRULHART dit qu'il n'y a qu'à Challex qu'on ne fait pas d'état des lieux. David PERAY dit qu'avant, Véronique le faisait et on signait un papier...Christian JOLIE demande au secrétariat une liste des états des lieux qui sont faits. Christophe BRULHART dit qu'il n'est pas normal qu'on n'ait pas de chèque de caution, d'attestation d'assurance et de contrat. Jean-Charles MORANDI dit que les contrats et les attestations d'assurance sont faits.

☞ 11 Novembre : prochaine date de commémoration, Eliane DALLEMAGNE s'occupe du buffet.

Prochaine réunion de la commission : le 14 novembre à 20 heures.

Commission Education (Anna DOUDOU)

☞ Deux enseignantes de maternelle ont un projet à l'école, elles souhaitent décorer la salle de motricité sur le thème du sport, le matériel s'élèverait à environ 300€. Jean-Charles MORANDI est d'accord, cela peut passer dans le budget.

☞ Le 14 octobre a eu lieu la rencontre avec les parents concernés par le périscolaire. Ils étaient satisfaits du service.

☞ Les délégués de parents d'élèves ont été élus

☞ L'inspecteur d'Académie a envoyé un courrier disant qu'il se tenait à la disposition de la mairie concernant la réforme des rythmes scolaires. A ce sujet, Anna DOUDOU est allée à Pougny pour recueillir des informations car cette commune a mis en place cette réforme dès la rentrée 2013.

☞ Le 5 novembre sera constitué le comité de pilotage pour la réforme des rythmes scolaires.

☞ Le 19 novembre a lieu le premier conseil d'école à 18h30.

☞ Le 15 novembre a lieu une journée de formation à Péronnas concernant cette réforme, Anna DOUDOU y va.
☞ Le 21 octobre, un point a été fait avec Patricia ALTHERR sur les plantations à l'école. La classe des CE adopte ce projet de jardinage.
Claude CHAPPUIS dit qu'une grève nationale contre la réforme est prévue, il l'a entendu à la radio. Jean-Charles MORANDI dit qu'il n'est pas au courant.

Commission Affaires sociales (Eliane DALLEMAGNE)

☞ Le repas aux Cyclamens s'est bien déroulé, 25 habitants étaient présents. Il y a eu une jolie animation.
☞ La vente des sapins aura lieu le 14 décembre ; il y aura du vin chaud.

Affaires intercommunales (Pierre DUMAREST)

☞ Jean-Charles MORANDI et Anna DOUDOU ont assisté au dernier Conseil Communautaire. Anna DOUDOU résume les divers points qui ont été abordés : Il y a eu une présentation de projet de coopération par l'association « hydraulique sans frontières ». Un sujet qui a suscité débat est celui qui concernait la démarche « interscot » autour du Grand Genève, afin qu'il devienne un pôle métropolitain ; les intérêts sont nombreux. L'avantage c'est que le grand Genève aurait alors la compétence « aménagement du territoire » et toute la partie économique. Jean-Charles MORANDI dit que c'est l'objectif de la démarche Interscot. Anna DOUDOU précise qu'il y a actuellement 8 Scots en France et en Suisse. Jean-Charles MORANDI dit que ce serait bien pour les transports. L'objectif c'est qu'un bus desserve chaque village. Frédéric PERICARD dit que cela se fera naturellement car on ne pourra bientôt plus rouler dans le pays de Gex.

Affaires culturelles : Christian JOLIE dit qu'il y a une exposition à Echevenex sur le thème du système solaire. Eliane DALLEMAGNE demande si elle viendra à Challex ? Christian JOLIE répond qu'il ne se souvient pas mais cette exposition tournera sur d'autres bibliothèques communales.

Délibérations

Délibération n°054-2013

Objet : Approbation de devis NBM : changement du serveur informatique.

Afin d'enregistrer et de gérer l'ensemble des données informatiques de la mairie de Challex, le secrétariat dispose d'un serveur avec des cassettes enregistrant les données, chaque jour. Le contrat de location pour ce serveur avait été conclu du 01/10/2009 au 30/09/2013 pour un montant de 507,36€ par trimestre sur 16 trimestres.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le devis envoyé par NBM concernant la mise en place d'un nouveau contrat de location pour l'installation d'un nouveau serveur.

Ce devis concerne l'installation d'un nouveau serveur avec les logiciels nécessaires ainsi que la main d'œuvre.

La facture ne sera pas payée directement pour une somme de 8 354,13€. Les paiements seront mensualisés à hauteur de 222.12€ HT par mois sur 36 mois. Un contrat de location sera passé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTER** le devis NBM.
- **AUTORISER** le Maire à signer le devis NBM et à signer le contrat de location.

Débat : Anna DOUDOU demande si le prix a augmenté ? Jean-Charles MORANDI dit qu'il y a 150€ de plus par trimestre. Actuellement au lieu d'avoir une baie de brassage, on a des cassettes. Il s'agit d'un nouveau logiciel de sauvegarde. Il y a aussi des choses qui évoluent comme le processeur. Claude CHAPPUIS dit qu'en fait c'est 20€ d'écart soit 522€ au lieu de 507€. Pierre DUMAREST dit qu'il y a peu de différences. Les élus font passer le devis. Claude CHAPPUIS demande s'il y a d'autres devis ? Jean-Charles MORANDI dit que cette entreprise fait la maintenance informatique de la commune, c'est donc logique qu'on la sollicite. Pierre DUMAREST demande si on pourrait contacter une autre société ? Claude CHAPPUIS souhaite avoir l'avis de Charlotte BREUILH. Frédéric PERICARD dit que normalement sur le principe, on demande plusieurs devis. Charlotte BREUILH prend la parole et explique que c'est l'entreprise NBM qui assure le suivi et le dépannage de tout le matériel de la commune de Challex. Elle donne toute satisfaction, ils sont très disponibles et travaillent très bien, c'est pour cette raison qu'un seul devis a été demandé car il est logique de recourir à eux.

Délibération n°055-2013

Objet : Choix d'une entreprise pour le déneigement de la commune durant l'hiver 2013-2014.

Suite aux problèmes de recrutement rencontrés par la commune de Challex, une convention avec une entreprise doit être passée afin d'aider au déneigement de la commune durant l'hiver 2013-2014.

Deux devis ont été demandés. Les entreprises mettraient à disposition un chauffeur pour le déneigement.

Il est donc proposé au Conseil municipal de choisir un des deux devis. Ces deux devis seront distribués lors de la séance du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (11 voix pour, 2 abstentions) :

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise JLTP.
- **AUTORISE** le Maire à signer le devis JLTP et à signer la convention qui sera mise en place.

Débat : Les élus comparent les deux devis. Jean-Charles MORANDI dit que ces deux entreprises ont envoyé des devis pour deux projets, il faut donner un marché à chaque entreprise. Tout le monde pense qu'il faut donner le déneigement à JLTP et les travaux rue du Château à Hofer. Pierre CUZIN dit qu'il est judicieux de faire travailler deux entreprises de Challex. Jean-Charles MORANDI a assisté à la visite sur site des deux entreprises, elles n'ont pas la même façon de voir les choses. Claude CHAPPUIS demande si l'entreprise Hofer a déjà fait du déneigement ? Pierre DUMAREST dit que oui, il y a longtemps, avec leur propre matériel. Frédéric PERICARD confirme que c'était il y a dix ou quinze ans.

Délibération n°056-2013

Objet : Approbation du devis PETAVIT pour le réservoir de Mucelle.

Sur le rapport de Jean-Charles MORANDI,

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le devis concernant le raccordement au réseau d'eau et d'assainissement du réservoir de Mucelle. Ces travaux seront entrepris dans le cadre du chantier qui a lieu actuellement route de Mucelle. Le montant total du devis est de 4768,77 HT soit 5 703,45€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis de PETAVIT concernant le réservoir de Mucelle.
- **AUTORISE** le Maire à signer le devis.

Débat : Jean-Charles MORANDI dit que le prix est conséquent car la base du réservoir doit être découpée, elle fait 1m20. Frédéric PERICARD demande pourquoi ? Eliane DALLEMAGNE dit qu'il s'agit de mettre de l'eau pour les bourrus. Jean-Charles MORANDI dit que c'est le bon moment ; plus tard ce sera utile si on veut faire un écomusée. Pierre DUMAREST dit qu'en plus il s'agit des prix préférentiels de la CCPG.

Délibération n°057-2013

Objet : Approbation de devis PETAVIT pour l'installation de regards d'eau pluviale à Mucelle.

Sur le rapport de Jean-Charles MORANDI,

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le devis concernant l'installation de regards d'eau pluviale à Mucelle. C'est-à-dire 8 branchements dont 1 à 50% et 3 à 33%. Ces travaux seront entrepris dans le cadre du chantier qui a lieu actuellement route de Mucelle.

Le montant total du devis est de 6 533,54€ TTC (soit 5 462,82€ HT).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (12 voix pour, 1 abstention) :

- **ACCEPTE** le devis de PETAVIT concernant l'installation de regards d'eau pluviale à Mucelle.
- **AUTORISE** le Maire à signer le devis.

Débat : Jean-Charles MORANDI explique que la CCPG prend en charge les travaux d'eaux usées, pour certaines maisons il faut créer de nouveaux regards d'eau pluviale. Ce projet concerne 5 maisons et 8 branchements (à notre charge). On aurait dû avoir ce devis plus tôt. Pierre CUZIN demande s'il s'agit de regards utilisés ? Jean-Charles MORANDI répond que oui. Eliane DALLEMAGNE demande si c'est déjà fait sur le terrain. Pierre DUMAREST et Jean-Charles MORANDI répondent que oui. Eliane DALLEMAGNE ajoute qu'il fallait mettre les maisons aux normes.

Délibération n°058-2013

Objet : Choix d'une entreprise pour la réparation d'une conduite d'eau pluviale, Chemin du Château.

Sur le rapport de Jean-Charles MORANDI,

Deux devis seront distribués lors de la séance du Conseil municipal,

Il est proposé au Conseil municipal de choisir entre le devis de l'entreprise HOFER et de l'entreprise JLTP concernant la réparation d'une conduite d'eau pluviale au chemin du Château.

Le montant total de chaque devis s'élève à : 10 417,16€ TTC et à 18 456,67€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (10 voix pour, 3 abstentions) :

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise HOFER concernant la réparation d'une conduite d'eau pluviale au chemin du Château.
- **AUTORISE** le Maire à signer le devis.

Délibération n°059-2013

Objet : Validation de devis pour le changement des pneus du matériel roulant de la commune.

Sur le rapport de Jean-Charles MORANDI,

Trois devis ont été reçus pour l'achat de pneus hiver pour les véhicules de la commune. Il s'agit de devis provenant de Point S, Chevillard et Euromaster. Les pneus suivants doivent notamment être achetés :

- 2 pneus arrière pour le tracteur John Deer

La commission voirie, après étude des devis, propose de choisir le devis de l'entreprise Chevillard car il est le moins disant pour une somme totale de 4 760,08€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise CHEVILLARD d'un montant de 4 760,08€ TTC.
- **AUTORISE** le Maire à signer le devis.

Délibération n°060-2013

Objet : Proposition de souscription à l'augmentation de capital de la SEMCODA.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la SEMCODA sollicite la commune pour participer à sa nouvelle augmentation de capital, à savoir par l'émission de 56 000 nouvelles actions d'une valeur de 218 € comprenant une valeur nominale de 16 € et une prime d'émission de 202 € pur tenir compte de la valeur réelle de l'action.

Il est rappelé que la commune possède 4635 actions et bénéficie d'un droit de souscription préférentiel (à titre irréductible) de 283 actions mais peut également souscrire des actions à titre réductible qui seront attribuées si toutes les actions ne sont pas acquises.

A l'issue de la période de souscription, le solde des actions nouvelles qui ne serait pas absorbé par l'exercice du droit de souscription tant à titre irréductible que réductible, sera librement réparti par le Conseil d'Administration, sous réserve du respect de la réglementation relative à la quote-part du capital devant être détenue par les collectivités locales d'une part, et par les autres personnes physiques ou morales d'autre part.

De même, en cas d'insuffisance des souscriptions recueillies, le Conseil d'Administration pourra décider que l'augmentation du capital sera limitée au montant des souscriptions, à la condition qu'elles atteignent au moins les 3/4 du montant de l'émission prévue.

Pour faire face à une demande supplémentaire de titres, le Conseil d'Administration pourra, dans les trente jours de la clôture de la souscription, augmenter le nombre de titres. Cette augmentation du nombre de titres ne pourra, toutefois, excéder 15% de l'émission initiale. Cette souscription complémentaire s'effectuera au même prix que la souscription initiale.

Il est ensuite donné lecture des objectifs de l'augmentation envisagée adressés par la direction de la SEMCODA, à savoir renforcer les fonds propres encore plus nécessaires pour les raisons suivantes :

- Maintien des coûts élevés en foncier et en construction
- Limitation des participations de l'Etat sous forme de subventions allouées au logement social
- Réduction des aides des collectivités locales
- Mise en place de plusieurs réglementations (thermiques, environnementales, etc....) qui augmentent les coûts de production
- Réhabilitation du parc pour réduire l'impact énergétique en particulier
- Volonté de maintenir une production locative neuve importante pour répondre aux besoins des demandeurs de logements.

En conclusion, cette augmentation de capital viendra compléter les produits de la gestion locative d'une part et des ventes de logements en accession, en accession sociale mais aussi des ventes de patrimoine d'autre part, de manière à constituer une capacité d'autofinancement suffisante pour répondre au développement et aux besoins de qualification du parc ».

Après débat, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Après avoir délibéré :

- Par 0 voix pour
- Par 10 voix contre
- Par 3 voix abstention

1^{ère} Option :

Le conseil municipal ayant accepté la procédure d'augmentation de capital décrite décide néanmoins de ne pas souscrire à l'augmentation de capital de la SEMCODA lancée par le conseil d'administration de la SEMCODA du 11 octobre 2013.

Débat : Eliane DALLEMAGNE demande si on a l'argent pour souscrire à une augmentation de capital ? Jean-Charles MORANDI répond que ce n'est pas prévu au budget. David PERAY demande comment cela va finir ? Pierre CUZIN dit que la commune est déjà actionnaire, elle n'est obligée de rien. Anna DOUDOU demande si cela rapporte ? Jean-Charles MORANDI répond que la commune n'a jamais reçu de dividende. Il ne s'est pas vraiment penché là-dessus. Il ne sait pas si on peut les revendre. C'est une façon de participer aux logements sociaux. Claude CHAPPUIS pense qu'il faut laisser cela au prochain mandat. Pierre DUMAREST précise que le coût d'une action est de 218€.

Délibération n°061-2013

Objet : Décision modificative budgétaire n°11

Sur le rapport de Jean-Charles MORANDI,
Vu la délibération n°56-2013,

Des travaux doivent être réalisés afin de raccorder au réseau d'eau et d'assainissement le réservoir de Mucelle. Ces travaux n'étaient pas prévus au budget. Il convient de créer une nouvelle opération n°372 en section d'investissement et d'y imputer la somme de 5 703,45€. Cette somme sera prise en dépenses imprévues.

Section investissement

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
020	Dépenses imprévues	-5 703,45€	
2315-372	Installations, matériel et outillage techniques	5 703,45€	
	TOTAL	0	0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les modifications telles que présentées ci-dessus par Monsieur le Maire ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de les appliquer.

Délibération n°062-2013

Objet : Décision budgétaire modificative n°12

Sur le rapport de Jean-Charles MORANDI,
Vu la délibération n°57-2013,

Des travaux doivent être réalisés afin d'installer des regards d'eau pluviale à Mucelle. Ces travaux n'avaient pas été prévus au budget, il convient donc de faire une décision budgétaire modificative. Il convient de créer une nouvelle opération en section d'investissement et d'y imputer la somme de 6 533,54€. Cette somme sera prise en dépenses imprévues.

Section investissement

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
020	Dépenses imprévues	-6 533,54€	
2315	Installations, matériel et outillage techniques	6 533,54€	

	TOTAL	0	0
--	-------	---	---

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les modifications telles que présentées ci-dessus par Monsieur le Maire ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de les appliquer.

Délibération n°063-2013

Objet : Décision budgétaire modificative n°13

Sur le rapport de Jean-Charles MORANDI,

Plusieurs dépenses imprévues ont eu lieu en section de fonctionnement, il y a lieu de faire des modifications budgétaires. Il manque 2 000€ à l'article 6135 (locations mobilières) suite à la location d'une mini-pelle pendant trois semaines et d'une nacelle.

Il manque 6 000€ à l'article 61551 (entretien et réparation du matériel roulant) afin de commander les pneus de plusieurs véhicules (cf. délibération 59-2013).

Il convient donc de prendre 8 000€ en dépenses imprévues (022) pour faire face à ces dépenses.

Section fonctionnement :

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
022	Dépenses imprévues	- 8 000 €	
61551	Ent. Et répar. Mat. Roulant	6 000 €	
6135	Locations mobilières	2 000 €	
	TOTAL	0	0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les modifications telles que présentées ci-dessus par Monsieur le Maire ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de les appliquer.

Questions diverses :

☞ Pierre DUMAREST confirme qu'on aura bien deux conseillers communautaires, mais plus de suppléants dès 2014. Les communes ayant un seul conseiller auront un suppléant. Cela a été acté par le préfet.

Il rappelle que Madame la sénatrice Goy-Chavent vient en mairie le 18 novembre à 9h30. Si les élus ont des questions, c'est le moment de les poser.

☞ Pierre DUMAREST explique que le SDIS l'a informé que les plans ETARE sont abandonnés sur le département. Ils étaient faits pour la mise en place du matériel de commandement, ils n'en ont plus besoin.

☞ Christophe BRULHART dit que la commission salle des fêtes a été oubliée dans la brochure. Patricia ALTHERR répond que ça a déjà été dit. Frédéric PERICARD ajoute que le numéro de téléphone du président de la Grappe par intérim est faux. Christian JOLIE répond qu'il y aura une deuxième version de la brochure comprenant ces corrections.

☞ Frédéric PERICARD demande où en est la cunette chemin des Carres ? Jean-Charles MORANDI répond que Pierre CUZIN et l'entreprise JLTP ont vu cela samedi. Elle sera faite sur le bord de la propriété afin de canaliser l'eau. Frédéric PERICARD dit qu'il faudrait mettre des grilles en plastique comme il en existe route de Dardagny. Patricia ALTHERR dit qu'il est bien que l'on soit au courant car M.YVON souhaitait que l'on prenne rendez-vous pour lui expliquer la situation.

☞ Pierre DUMAREST rappelle que le problème de M.DELRUE est urgent. Claude CHAPPUIS dit qu'Eiffages n'a pas fait le travail correctement Rue de la Craz. Pierre CUZIN demande d'où vient l'eau ? Pierre DUMAREST dit qu'il a vu de ses propres yeux avec les pompiers, l'eau va chez lui, il faut mettre une grille. Jean-Charles MORANDI répond que les travaux seront faits le 7 novembre.

Prochaine réunion du Conseil le 2 décembre à 19h30.

La séance est levée à 23H10.